



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi, 7 mars 2016, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège Militaire à laquelle sont présents les conseillères et conseillers Daniel Fréchette, Marilyn Matheson, Steve Nadeau, Delmar Fisher, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Les conseillers Alain Villemure et Martin Jones sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2016 tel que présenté.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 7 mars 2016
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} février 2016
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. 5.1 Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics et Environnement
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
 - 7.6 Golf (travaux du dossier du golf en cours)
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Vente 2016 des immeubles pour défaut de paiement des taxes
 - 8.3 Lettre d'entente numéro 2 avec le syndicat des pompiers volontaires
 - 8.4 Acceptation du rapport annuel 2015 du service incendie de Bury
 - 8.5 Offres de services pour la vérification des bornes d'incendie
 - 8.6 Services professionnels pour l'exploitation des installations d'eau potable, le traitement des eaux usées
 - 8.7 Offre de services pour la mesure de boues dans les étangs non aérés
 - 8.8 Offre de services pour la recherche de fuites dans le réseau aqueduc
 - 8.9 Demande d'autorisation pour l'aliénation d'un lot et pour l'utilisation pour des fins autres que l'agriculture
 - 8.10 Avril est le Mois de la Jonquille
 - 8.11 Annulation de résolution numéro 2016-01-005 relative la demande d'exclusion pour le lot numéro 4 471 786
9. Législation
 - 9.1 Adoption du projet de règlement numéro 338-2015 intitulé "Règlement visant à réviser le plan d'urbanisme numéro 338-2008
 - 9.2 Adoption du projet de règlement numéro 339-2015 visant à réviser le règlement de zonage 339-2008
 - 9.3 Adoption du projet de règlement numéro 340-2015 visant à réviser le

2016-03-020



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

règlement de lotissement 340-2008

9.4 Adoption du projet de règlement numéro 341-2015 visant à réviser le règlement de construction 341-01

9.5 Adoption du projet de règlement numéro 343-2015 visant à réviser le règlement sur les permis et certificats 343-01

10. 2^{ème} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 4 avril 2016, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} février 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR le conseiller Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} février 2016.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)

Un citoyen se présente avec des questions concernant :

- La lettre qu'il a reçu de la commission sur l'accès à l'information (CAI) à savoir si le conseil est au courant que cette lettre est le résultat des actions de la directrice générale et si le conseil l'appui
- Si le conseil condamne le fait que l'ancien directeur répondait à toutes ses demandes
- Certificat d'autorisation du MDDELCC du 19 février 2014
- L'absence de données sur le piézomètre
- La tarification du service des travaux publics dans le règlement 401-2016
- L'avis juridique sur le règlement 401-2016

5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale mentionne qu'il n'y a pas de correspondance particulière.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration/Sécurité publique
- 7.2 Loisirs, sport et culture
- 7.3 Travaux publics et Environnement
- 7.4 Urbanisme et développement
- 7.5 Golf

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR Marilyn Matheson

2016-03-021

2016-03-022



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de \$ 119 034.12

QUE le rapport soit classé sous le numéro 02-2016 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Vente 2016 des immeubles pour défaut de paiement des taxes

ATTENDU QUE conformément aux articles 1022 et suivants du *Code Municipal*, le secrétaire trésorier doit préparer une liste des personnes endettées envers la municipalité;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR Steve Nadeau,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-François de vendre, pour défaut de paiement des taxes, les immeubles identifiés ci-dessous :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à enchérir sur les immeubles de sa municipalité lors de la vente 2016 pour non paiement de taxes foncières.

Matricule	Adresse (Bury, JOB 1J0)	Taxes municipales	Cadastre
2139-74-7319	Chemin Éloi	48.85	4772866
2538-75-9135	423, rue Stokes	5, 701.77	4773072
2636-86-6232	349, Route 214	4, 047.46	4773139
TOTAL			

Plus les frais encourus et les taxes scolaires pour chacun des immeubles.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Lettre d'entente numéro 2 avec le syndicat des pompiers volontaires

ATTENDU QUE le comité des relations de travail recommande la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU d'accepter le contenu de la lettre d'entente convenue avec le syndicat des pompières et pompiers volontaires de la municipalité de Bury – CSN, dont l'entente numéro 2, portant sur le remplacement du régime de retraite par une assurance invalidité;

D'AUTORISER le maire Monsieur Walter Dougherty et la directrice générale, madame Karen Blouin à signer ladite entente.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Rapport annuel 2015 du Service des incendies de Bury

IL EST PROPOSÉ PAR Steve Nadeau,
APPUYÉ PAR Marilyn Matheson

2016-03-023

2016-03-024

2016-03-025



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU D'ACCEPTER le rapport annuel du Service des incendies de Bury, pour l'année 2015, afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2016-03-026

8.5 Offre de service pour la vérification des bornes d'incendie

ATTENDU QUE la municipalité de Bury tient à appliquer son programme régulier de vérification des bornes incendies;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service de la firme Aqua Data inc. pour faire la vérification de toutes les bornes d'incendies de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU de mandater la firme Aqua-Data inc. à effectuer la vérification des bornes d'incendie sur le programme d'inspection de 5 ans à raison de 25 \$ / borne et un taux horaire de 75 \$ l'heure pour le technicien.

Que la directrice générale madame Karen Blouin soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Bury l'entente de service avec la firme Aqua-Data

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2016-03-027

8.6 Services professionnels pour l'exploitation des installations d'eau potable, le traitement des eaux usées

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les exigences découlant du règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) et le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU);

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser l'entente actuelle avec la firme Aquatech pour mieux répondre aux nouvelles obligations techniques depuis l'entrée en vigueur desdits règlements;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de la firme Aquatech pour les services professionnels pour l'exploitation des installations d'eau potable et le traitement des eaux usées;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR Steve Nadeau,
APPUYÉ PAR Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU de mandater la firme Aquatech pour les services professionnels pour l'exploitation des installations d'eau potable et le traitement des eaux usées aux montants respectifs de 13 325 \$ et 7155 \$, plus taxes.

QUE la directrice générale, madame Karen Blouin, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Bury l'entente avec Aquatech.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2016-03-028

8.7 Offre de services pour la mesure de boues dans les étangs non aérés

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les exigences du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) relevant du ministère de développement durable, environnement et à la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE le ROMAEU exige la mesure de boues dans ses étangs non aérés 1 fois par 5 ans;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'en raison de cette exigence la municipalité a demandé une proposition de la firme Asisto inc/Aquatech Services Techniques des Eaux pour effectuer la mesure de boues;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU de mandater la firme Asisto inc/Aquatech Services Techniques des Eaux pour procéder avec la mesure de boues au printemps en conformité avec le ROMAEU tel qu'exigé par le ministère de développement durable, environnement et à la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) au montant de 1 650 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.8 Offre de service pour la recherche de fuites sur le réseau aqueduc

IL EST PROPOSÉ PAR Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR Delmar Fisher,

ET RÉSOLU de mandater la firme Aqua-Data inc. à effectuer la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc municipal pour un montant estimé de 2 795 \$, taxes en sus.

QUE le montant soit pris à même le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.9 Demande d'autorisation pour l'aliénation d'un lot et pour l'utilisation pour des fins autres que l'agriculture

ATTENDU QUE la demande d'autorisation vise à permettre l'aliénation de lot numéro 4 471 786 ayant une superficie de 23 717 m²;

ATTENDU QUE le lot 4 471 786, anciennement la voie ferrée Maine Central Railroad a toujours utilisé comme voie d'accès routier par les villégiateurs;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation ne crée aucun impact négatif à l'égard du milieu agricole environnant, compte tenu que le lot 4 471 786 n'a jamais été sous utilisation agricole;

ATTENDU QUE cette voie de circulation privée lie le chemin public à une zone non agricole à caractère résidentiel et de villégiature;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Steve Nadeau,
APPUYÉ PAR Daniel Fréchette

ET RÉSOLU D'appuyer la demande d'autorisation pour aliénation et utilisation à des fins autres que l'agriculture de la partie du lot 4 471 786, tel que formulée par Mme Belva Batley en date du 29 février 2016, auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ).

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.10 Avril est le mois de la Jonquille

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

2016-03-029

2016-03-030

2016-03-031



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR Daniel Fréchette

ET RÉSOLU DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.11 Annulation de résolution 2016-01-005 relative à la demande d'exclusion pour le lot 4 471 786

2016-03-032

IL EST PROPOSÉ PAR Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR Marilyn Matheson

ET RÉSOLU D'annuler la résolution numéro 2016-01-005 en raison de la modification au choix de piste pour faire la demande auprès de la Commission sur la Protection du Territoire Agricole.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

9.1 Adoption du projet de règlement numéro 338-2015 intitulé « Règlement visant à réviser le plan d'urbanisme numéro 338-2008

2016-03-033

IL EST PROPOSÉ PAR Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR Daniel Fréchette

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal procède à l'adoption du projet de règlement suivant:

Projet de règlement 338-2015 intitulé "Règlement visant à réviser le plan d'urbanisme numéro 338-2008

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9.2 Adoption du projet de règlement numéro 339-2015 visant à réviser le règlement de zonage 339-2008

2016-03-034

IL EST PROPOSÉ PAR Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR Steve Nadeau

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal procède à l'adoption du projet de règlement suivant:



No de résolution
ou annotation

Projet de règlement 339-2015 intitulé "Règlement visant à réviser le règlement de zonage 339-2008 de la municipalité de Bury et d'établir la concordance à la révision du plan d'urbanisme.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9.3 Adoption du projet de règlement numéro 340-2015 visant à réviser le règlement de lotissement 340-2008

IL EST PROPOSÉ PAR Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR Marilyn Matheson

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal procède à l'adoption du projet de règlement suivant:

Projet de règlement 340-2015 intitulé "Règlement visant à réviser le règlement de lotissement 340-2008 de la municipalité de Bury et d'établir la concordance à la révision du plan d'urbanisme.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9.4 Adoption du projet de règlement numéro 341-2015 visant à réviser le règlement de construction 341-01

IL EST PROPOSÉ PAR Steve Nadeau,
APPUYÉ PAR Marilyn Matheson

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal procède à l'adoption du projet de règlement suivant:

Projet de règlement 341-2015 intitulé "Règlement visant à réviser le règlement de construction 341-01 de la municipalité de Bury et d'établir la concordance à la révision du plan d'urbanisme.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9.5 Adoption du projet de règlement numéro 343-2015 visant à réviser le règlement sur les permis et certificats 343-01

IL EST PROPOSÉ PAR Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR Marilyn Matheson

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal procède à l'adoption du projet de règlement suivant:

Projet de règlement 343-2015 intitulé "Règlement visant à réviser le règlement sur les permis et certificats 343-01 de la municipalité de Bury et d'établir la concordance à la révision du plan d'urbanisme.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Un citoyen s'est présenté avec des questions sur les items 8.2 et 8.4 à l'ordre du jour.

11. Varia et affaires nouvelles

Sans objet

12. Information des membres du Conseil

13. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20h20.

2016-03-035

2016-03-036

2016-03-037

2016-03-038



No de résolution
ou annotation

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra lundi, le 4 avril 2016, à 19 h 30, au centre communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants:

Je, soussignée, Karen Blouin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes: 2016-03-022, 2016-03-026, 2016-03-027, 2016-03-028, 2016-03-029.

Signé ce 8 mars 2016,

Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty, Maire